

Aujourd'hui votre

**Quotidien** de l'EMPLOI



DÉJÀ 10 000 MORTS APRÈS LE SÉISME ET LE TSUNAMI

# Le Japon dans l'angoisse de la menace nucléaire

56-57

# Le Quotidien

www.lequotidien.re

DE LA REUNION ET DE L'OCEAN INDIEN

lundi 14 mars 2011 - N° 11 087 - 35<sup>e</sup> année - Prix : 1,20 €

**GEORGES HOAREAU**  
FORMATIONS ROUTIÈRES

**STAGES DE RECUPERATION DE POINTS**

Les 18 et 19 mars  
Les 15 et 16 avril

CACES • FIMO • PEO • ECO-CONDUITE • TMO

Inscriptions au 0262 35 28 81

## AFFAIRE SEMITA-CIVIS

# Le procès politique de l'année en sursis

**CIVIS**  
COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE  
DES VILLES SOLIDAIRES

Jean-Claude PELING

Ce matin les 9 protagonistes de l'affaire des marchés informatiques truqués, dont le maire de Saint-Pierre, sont appelés à la barre. Mais plusieurs recours risquent de provoquer le report du procès. 2-3

## FAITS DIVERS



**ROUTE DU LITTORAL 5**  
Écrasé.  
par une camionnette

**ÉCONOMIE 12-18**  
Menaces sur les prix

**RONDE DE SAINTE-ROSE 35-37**  
Maitre domine



LES IMMANQUABLES JOUENT LES PROLONGATIONS!

400€



**IBIZA 1,2i**  
IBIZA SC 1.2i 70 CH  
12500€



SEAT

LES IMMANQUABLES DIMITRI PATET

BY CHERO QUI MARGENT

0262 980 000

SEMITA-CIVIS DOSSIER DES MARCHÉS INFORMATIQUES TRUQUÉS

# Un procès en sursis

Ce matin, le maire de Saint-Pierre, Michel Fontaine, et huit autres personnes sont attendus à la barre du tribunal correctionnel de Saint-Pierre. Le dépôt de plusieurs questions prioritaires de constitutionnalité pourrait pousser dès ce soir le tribunal à renvoyer le procès politique de l'année à La Réunion.

Il faudra sans doute jouer des coudes ce matin pour obtenir une place assise dans la salle du tribunal correctionnel de Saint-Pierre. C'est en effet à 8 heures que s'ouvre le procès tant attendu des marchés informatiques truqués (lire ci-dessous) de la Communauté intercommunale des villes solidaires (Civis).

Après plus de quatre ans d'enquête, neuf prévenus vont se succéder à la barre (lire

page de droite) jusqu'à lundi prochain, parmi lesquels le maire de Saint-Pierre, Michel Fontaine. Pas moins de treize avocats, dont certains ténors du barreau parisien, sont attendus pour plaider.

Les débats de ce premier jour d'audience seront largement consacrés aux différentes QPC (question prioritaire de constitutionnalité) soulevées par plusieurs conseils. Ce dispositif récent – la

QPC est en place depuis le 1<sup>er</sup> mars 2010 – permet à tout justiciable de dénoncer une loi qu'il estime anticonstitutionnelle.

## «Manœuvres dilatoires»

La QPC a pris une ampleur médiatique nationale le 8 mars dernier. En acceptant de trans-

mettre une QPC à la Cour de cassation, le tribunal correctionnel de Paris a de facto décidé le renvoi du procès des emplois fictifs de la Ville de Paris dans lequel comparait l'ancien président de la République, Jacques Chirac. Il pourrait en être de même dès ce soir pour le procès de la Civis, comme le révélait Le Quotidien dans son édition du 5 mars.

«La décision du tribunal dans le dossier Chirac donne des idées», confiait la semaine dernière un avocat parisien. Vendredi après-midi, le vice-procureur, Raphaël Balland, qui représentera le ministère public dans cette affaire, avait déjà comptabilisé sept QPC. «C'est le droit des avocats, il est fondamental, assure le procureur de la République, Patrice Camberou. Mais je me demande si ce ne sont pas des manœuvres dilatoires pour repousser un procès qui doit se tenir. Je suppose qu'il ne sera pas reporté. Après, c'est le tribunal qui décide».

Côté avocats, le son de cloche résonne forcément différemment. «Les QPC que j'ai lues sont solides et sérieuses» assure une robe noire ayant elle-même choisi de n'en déposer aucune.

Dans ce dossier, les QPC portent sur deux points principaux : l'intentionnalité et la prescription sur connexité.

Dans le premier cas, il s'agit de démontrer que le délit de favoritisme ne doit pas exister sans intention de le commettre. «Sous peine de violer la présomption d'innocence», plaide même M<sup>e</sup> Emmanuel Daoud, l'avocat de Michel Fontaine.

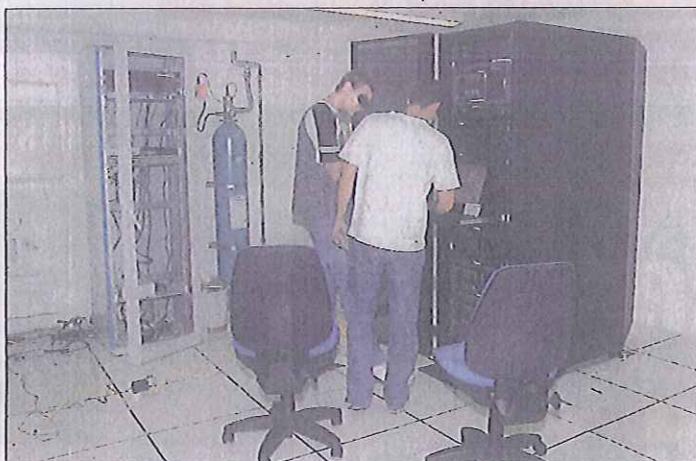
## La même QPC qu'au procès Chirac

Dans le deuxième cas, il s'agit de dénoncer le lien établi entre différentes infractions sans tenir compte des délais de prescription. C'est d'ailleurs ce point que M<sup>e</sup> Jean-Yves Le Borgne, l'avocat de l'ancien directeur de cabinet de Jacques Chirac, avait plaidé devant le tribunal de Paris.

A Saint-Pierre, la décision revient à la présidente Nathalie Ramage et à ses deux assesses. Si le tribunal juge sérieuse une des QPC, cette dernière sera envoyée à la Cour de cassation qui aura trois mois pour se prononcer. Et éventuellement la transmettre à son tour au Conseil constitutionnel.

A l'inverse, l'audience se poursuivra jusqu'au lundi 21 mars, le samedi matin et le lundi étant consacrés aux plaidoiries.

Maxime LAVENANT



Ce sont huit serveurs de ce type, aux performances surdimensionnées pour la Civis, qui ont été vendus par SMS-RT21 pour plus de 700 000 €.

## Quatre ans d'enquête

Véritable feuilleton politico-judiciaire, l'affaire des marchés informatiques truqués de la Civis voit le jour le 1<sup>er</sup> juillet 2005, avec une lettre anonyme envoyée au parquet de Saint-Pierre. Le corbeau dénonce des irrégularités dans l'attribution par la Civis d'importants marchés informatiques.

Après enquête préliminaire, des anomalies pour trois marchés sont mises au jour. Les sommes en jeu avoisinent les 10 millions d'euros. Le procureur requiert alors, le 26 avril 2006, l'ouverture d'une information judiciaire. Et, petit à petit, garde à vue après garde à vue, l'éche-

veau se démêle. En mai 2002, la Civis met sur pied la Semita, une société d'économie mixte (Sem), et lui transfère officiellement la compétence de gestion informatique.

Willy Caderby, conseiller général et municipal de Saint-Pierre, un proche de Michel Fontaine, en prend les rênes. Aslam Mallam Rashed, directeur informatique de la Civis depuis de nombreuses années, devient son ad-

joint. Sans véritables appels d'offres, la Civis accorde deux marchés à deux sociétés appartenant à CIS Liban, et avec les-quel-les Aslam Mallam Rashed a l'habitude de travailler : un de 738 975 € à SMS-RT21 concernant l'acquisition de huit serveurs informatiques, l'autre de 331 507 € à CIS Réunion, pour l'achat de matériels divers.

Mais le gros lot est pour la Semita elle-même, qui récupère

le marché de l'infogérance – c'est-à-dire la gestion du parc informatique de la Civis – pour un prix minimum de plus de neuf millions d'euros sur trois ans. De quoi donner de la consistance à la toute jeune Sem.

Matériel trop puissant, coûts excessifs, prestation de maintenance fictive entachent ces drôles d'arrangements. Sous l'œil impassible du président de la Civis, Michel Fontaine, et de

son directeur général des services, Jean-Marc Laurent.

«Une gabegie hautement préjudiciable pour les fonds publics», comme le souligne l'ordonnance de renvoi signée du juge d'instruction, qui aurait pu être stoppée à partir du 19 février 2003, date de création du SMCS (syndicat mixte des communes du sud).

## Plusieurs millions d'euros de préjudice pour la collectivité

Ce dernier est mis en place afin de préserver les liens entre Saint-Philippe et la Civis, que la ville du Sud sauvage a dû quitter lors de son passage en communauté d'agglomération. Le SMCS, présidé par le maire de Saint-Philippe Hugues Salvan, hérite alors de la compétence informatique accordée précédemment à la Semita. Joël Lechat quitte la Civis pour devenir directeur informatique du SMCS. Et les irrégularités se poursuivent.

Cette fois, elle profite à l'entreprise de Jean-Pierre Pajanipadeachy. L'homme réussit à l'aide de pots-de-vin, versés aux deux hommes forts du syndicat mixte et à Willy Caderby, à écarter les partenaires historiques de la Civis.

Plusieurs acteurs de ce scandale, dont le préjudice pour la collectivité est estimé à plusieurs millions d'euros, ont depuis été condamnés pour une partie de ces faits. A savoir Willy Caderby, Joël Lechat et Aslam Mallam Rashed.



Michel Fontaine avait été acclamé par la foule à sa sortie du cabinet du juge d'instruction. C'était le 20 septembre 2006, quelques jours après son placement en garde à vue.

Le fait du jour

## PHOTOS

Jean-Claude FEING  
Patrick GEORGET  
Yann HUET

## Qu'est-ce que la Civis ?

Une communauté d'agglomération. La Civis (Communauté intercommunale des villes solidaires) est un établissement public et une communauté d'agglomération. Elle a été fondée le 24 juin 1997, prenant la suite du SIVOMR. Elle est devenue communauté d'agglomération le 1<sup>er</sup> janvier 1993.

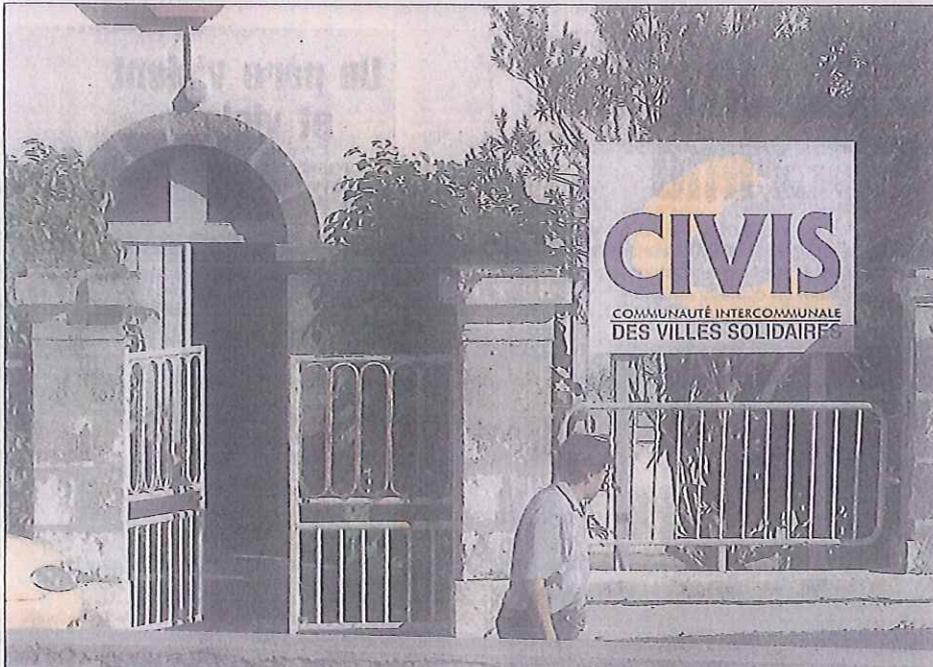
Elle regroupe 6 communes. Six municipalités composent la Civis. Saint-Pierre (76 105 habitants), Saint-Louis (50 606 habitants), L'Etang-Salé (13 373 habitants), Petite-Ile (11 804 habitants), Les Avirons (10 255 habitants) et Cilaos (5 888 habitants). La population totale de la Civis est de 168 035 personnes.

Michel Fontaine préside la Civis. Michel Fontaine, le maire de Saint-Pierre préside la Civis. Le directeur général des services

(DGS) est l'ancien sénateur Edmont Lauret. Stéphane Babonneau occupe le poste de directeur général des services techniques.

Quatre grandes compétences de la Civis sont : l'environnement et la gestion des déchets, les déplacements et le transport, la voirie et les parcs de stationnement, l'aménagement du territoire.

126 millions d'euros de budget. Le budget de la Civis est de 126 millions d'euros (chiffres de 2010). Les recettes de fonctionnement attendues pour 2011 s'élèvent à 109 millions d'euros, sans hausse de la fiscalité. Sur les 3 ans à venir, la Civis a prévu d'investir 95 millions d'euros, dont 35 millions rien que cette année.



Le procès des marchés informatiques truqués de la Semita-Civis s'ouvre ce matin à 8 heures devant la tribunal correctionnel de Saint-Pierre.

## Remous chez les avocats

Avant même de commencer, le procès politique de l'année à La Réunion suscite bien des commentaires, émanant tant de la part des observateurs que des participants.

Juger des élus (retraités ou en exercice) en pleine campagne électorale - le premier tour des élections cantonales se déroule ce dimanche - interpelle. La plupart des conseils sont surpris. « Ce n'est pas dans la tradition républicaine », soulignent-ils.

Le procureur de Saint-Pierre, Patrice Camberou, n'entend pas les choses de cette manière. Il

précise que la date avait été fixée avant que ne soient communiquées celles des cantonales. Et ce, en accord avec les avocats. De plus, « aucun élu jugé n'est candidat », ajoute le représentant du ministère public.

### La sérénité de la défense en question

« Les débats se dérouleront au moins jusqu'à samedi, c'est sûr. La journée de lundi a été arrêtée au cas où... », renseigne le procureur de Saint-Pierre.

Une décision que comprend M<sup>e</sup> Fernande Anilha-Paul, intervenant au nom de Jean-Pierre Pajanipadeatchy - « il était illusoire de penser pouvoir tenir sur cinq jours », déclare-t-elle -, mais qui ne fait pas l'unanimité. « Je

ne vois pas trop si ça va avoir un sens », s'interroge M<sup>e</sup> Françoise Boyer-Roze. Elle défend les intérêts de Willy Caderby.

La distinction plaidoiries parisiennes le samedi et plaidoiries réunionnaises le lundi occasionne également quelques grincements de dents. Cette organisation permet aux conseils métropolitains de regagner leur cabinet dès la fin du week-end.

« C'est un scandale ! Personne ne s'est soucié de nos disponibilités », rétorque le bâtonnier Georges-André Hoarau, avocat d'Hugues Salvan. « Cela pose la question de la sérénité de la défense », souligne le représentant de Joël Lechat, M<sup>e</sup> Saïd Larifou. Ce dernier aimerait qu'un report soit prononcé. « Je serais avocat réunionnais, je trouverais ça extrêmement déplaisant et, glisse-t-on à demi-mots du côté des hommes de loi installés à Paris.

## Hugues Salvan incertain

Hugues Salvan, ancien maire de Saint-Philippe et prévenu dans le procès de la Civis qui s'ouvre ce jour à Saint-Pierre, sera-t-il présent à l'audience ? La question reste en suspens. Sur ce point, son avocat, le bâtonnier Georges-André Hoarau, réserve sa réponse. Tout comme celle portant sur l'état de santé de l'ancien élu.

Jugé préoccupant, par certains, il pourrait l'empêcher de se pré-

senter à la barre du tribunal correctionnel. Hugues Salvan est poursuivi pour délit de favoritisme, tentative de détournement de fonds et corruption passive.

M<sup>e</sup> Hoarau l'assure : son client est prêt et tient à être jugé. « Il attend depuis trop longtemps le triomphe de son innocence. Quant à moi, j'ai hâte qu'on me donne la parole. Il y a tant à dire dans ce dossier. »

En conséquence de quoi,

l'homme de loi s'oppose et se désolidarise des Questions prioritaires de constitutionnalité (QPC) déposées par ses confrères en fin de semaine dernière et qui pourraient reporter le procès.

Le bâtonnier Georges-André Hoarau défendra les intérêts d'Hugues Salvan aux côtés de son collaborateur Normane Omarjee. « C'est pour moi l'occasion de l'initier aux grands procès », déclare-t-il.

V.Pl.

## Neuf prévenus à la barre

■ Michel Fontaine, président de la Civis, poursuivi pour délit de favoritisme et détournement de biens publics.

■ Willy Caderby, président de la Semita, poursuivi pour recel et délit de favoritisme, escroquerie, recel de détournement de biens publics, détournement de fonds, usage de faux, prise illégale d'intérêt, corruption passive.

■ Aslam Mallam Rashed, directeur délégué de la Semita, poursuivi pour délit de favoritisme, escroquerie, recel de détournement de biens publics, complicité de détournement de fonds, usage de faux, prise illégale d'intérêt.

■ Jean-Marc Laurent, directeur général des services de la Civis, poursuivi pour délit de favoritisme et complicité de détournement de biens publics.

■ Jean-Claude Paneels, gérant de SMS-RT2i, poursuivi

pour complicité et recel de délit de favoritisme, complicité de recel de détournement de fonds.

■ Jean-Pierre Pajanipadeatchy, gérant de ARM Pajant, poursuivi pour recel de délit de favoritisme, faux et usage de faux, complicité de tentative de détournement de fonds, corruption active.

■ Gérard de Roland, gérant de CIS Réunion, poursuivi pour recel de délit de favoritisme, recel de détournement de fonds, faux et usage de faux.

■ Hugues Salvan, président du SMCS, poursuivi pour délit de favoritisme, tentative de détournement de fonds, corruption passive.

■ Joël Lechat, directeur informatique du SMCS, poursuivi pour délit de favoritisme, complicité de tentative de détournement de fonds, corruption passive.



Hugues Salvan.



Joël Lechat.



Jean-Pierre Pajanipadeatchy.



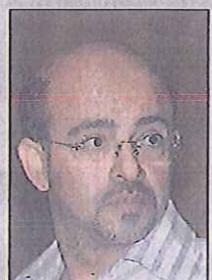
Gérard de Roland.



Michel Fontaine.



Willy Caderby.



Aslam Mallam Rashed.



Jean-Marc Laurent.

## GROS PLAN

**LES AVOCATS.** - Michel Fontaine est défendu par M<sup>es</sup> Djallil Gangate et Emmanuel Daoud - Willy Caderby est défendu par M<sup>es</sup> Françoise Boyer-Roze, Jean-Louis Pelletier et Jacques Hoarau - Aslam Mallam Rashed est défendu par M<sup>es</sup> Soraya Timol-Mallam et Bernard Cahen - Jean-Marc Laurent est défendu par M<sup>es</sup> Anne-Marie Sagot - Gérard de Roland est défendu par M<sup>es</sup> Virginie Bianchi - Jean-Claude Paneels est défendu par M<sup>es</sup> Pascal Geoffrion - Hugues Salvan est défendu par M<sup>es</sup> Georges-André Hoarau - Joël Lechat est défendu par M<sup>es</sup> Saïd Larifou - Jean-Pierre Pajanipadeatchy est défendu par M<sup>es</sup> Fernande Anilha-Paul.



**Diplômés, que devenez-vous?**

Vous avez étudié à l'IAE de La Réunion, vous aussi, rejoignez le vaste réseau des diplômés !

Restez informé(e) de l'actualité de l'institut, participez aux manifestations, développez votre carnet d'adresses, faites partager votre expérience aux étudiants actuels.

**INSCRIVEZ-VOUS SUR : [WWW.IAE-REUNION.FR](http://WWW.IAE-REUNION.FR)**

*Depuis 1968, l'IAE de La Réunion a formé plus de 5 000 diplômés en gestion*

IAE DE LA RÉUNION  
0262 21 16 25 - [iae@univ-reunion.fr](mailto:iae@univ-reunion.fr)